



Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Si nous analysons les cinq premières années de notre mandature relativement à notre profession de foi, on peut dresser les constats suivants :

1/ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : Cela est en parti constitué avec la finalisation des travaux dit « d'urgence » sur notre réseau d'eau potable (plus de casse sur notre adducteur principal). L'objectif est maintenant de compléter la 2^{ème} phase suivant le Schéma Directeur approuvé par les services de l'état avec un objectif à fin 2026 ! Deux contraintes : la subvention de l'Agence de l'eau (état) et l'approbation de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique - Préfecture). Nous avions dit cinq années, il nous manquera une année !

2/ Optimiser les ressources budgétaires : Nous avons renforcé le dialogue avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales afin de faciliter les financements croisés (subventions obtenues, Amendes de police, etc.) Nous avons augmenté seulement de 1,5 point le taux de prélèvement de la taxe foncière en 2022 pour faire face à l'inflation induite post COVID. Nous avons développé nos recettes: vente de la production d'électricité solaire, renégociation à des conditions économiques plus avantageuses pour la commune du contrat de fortage relatif à la carrière, instauration d'une indemnité annuelle au bénéfice de la commune sur les contrats de promesse de vente et de bail des parcelles dédiées au volet énergie de l'ECOPARC, location de l'appartement (ancienne mairie).

Edito du Maire -



Nous avons maîtrisé l'évolution des dépenses de fonctionnement notamment par une politique d'économie de l'éclairage public (leds partout et extinction de l'éclairage de 00h à 5h). Nous avons renégocié certains emprunts contractés et les taux d'intérêt concernant les investissements réalisés en 2010 et 2013 (achat de la Mairie, assainissement collectif).

3/ Promouvoir une démarche d'éco-responsabilité et de transition énergétique :

Nous devons encore finaliser la création d'un parc photovoltaïque (ECOPARC des GARRIGUES), Covoiturage : REZO POUCE à finaliser avec le département (en cours). Et l'ECOPARC des Garrigues, qui démontrait une économie circulaire verte mais a souffert de la nonchalance des services de l'état. Restera peut-être le champ photovoltaïque et l'unité de fabrication d'hydrogène vert ! Il nous manquera au minimum deux années !

4/ Maîtriser un développement équilibré du territoire communal et de ses circulations :

Un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) suivi d'un Bilan d'Application du PLU (Plan Local Urbanisme) ont été élaborés, prémices à une révision du PLU actuel, sans figer le territoire communal mais sans défigurer le paysage, Les règles d'urbanisme autour du bâti ont été appliquées plus qu'auparavant. Nous avons acté pour préserver les espaces verts entre le village et la Rouvière (Application du PLU aux zones AU devenues N, et délimitation d'une zone dite ZPENS (Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles)).

5/ Améliorer et sécuriser la voirie :

Un aménagement sécuritaire à la Rouvière au croisement avec la RD208 a été implanté ainsi que la réfection du chemin du Coutach avec l'aide de subventions « Amendes de Police ». Reste à faire la réfection de certaines voies communales (au Village et à la Rouvière) et agencer l'arrêt de bus sur le bas du Vieux Village (Abri Bus) pour les scolaires.

6/ Agir en faveur de l'économie locale et de l'accueil des entreprises ou des services :

Nous avons échoué sur la création de deux parcs photovoltaïques à cause essentiellement des règles d'urbanisme ultra changeantes et sans l'aide de la Communauté des Communes ! Nous avons soutenu et maîtrisé le développement de la carrière, dossier en attente de validation (voir enquête publique en cours). Dossier de l'ancienne porcherie (voir par ailleurs). L'organisation d'un marché alimentaire avec des producteurs locaux n'a pas prospéré. Il faut plus de six années pour pouvoir développer des activités économiques et en ressentir les effets !

7/ Consolider le lien social et les solidarités :

Revitalisation du lien social en favorisant le « bien vivre ensemble » : Nous avons toujours soutenu les manifestations organisées par l'ALAC. Nous avons créé un système d'alerte (Flash Info puis Intramuros) pour une information plus rapide disponible à tous.

8/ Agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse : La création d'un Conseil Municipal des enfants a échoué faute de candidats ! Nous avons poursuivi notre engagement au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) autour notamment de la construction du nouveau bâtiment scolaire (Maternelles/ réalisé et en fonction) et de la reconstruction du bâtiment des classes secondaires (en cours).

9/ Soutenir la culture, le patrimoine et les manifestations festives : Nous avons consolidé la coopération avec l'ALAC où la mairie était présente à tous les événements. Le prochain objectif sera de doter la commune d'une Maison pour Tous où pourront se déployer les manifestations sportives, culturelles et récréatives.

10/ Promouvoir les activités physiques et sportives aux fins de santé : La création d'un parcours de santé était un objectif que nous nous employons actuellement à créer via l'aménagement d'un plateau « fitness » sur l'actuel terrain de jeux agrémenté d'une zone pour enfants. Le projet est validé et nous attendons des subventions du département, de la Région et de l'ANS (Agence Nationale du Sport). A suivre...

11/ Développer la communication, l'information et les publications : Un bulletin municipal a été créé et publié régulièrement (celui-ci est d'avril 2025). La mise à jour régulière du site internet de la commune nous donne ce moyen de communiquer. La publication des actes administratifs par voie d'affichage sur nos panneaux officiels est une préoccupation permanente et se doit d'être continuée, et aussi sur le site Internet de la commune.

La plupart de ces non-achèvements ou échecs sont à partager avec la complexité administrative de l'état et souvent dus aux changements incessants des règles d'urbanisme.

En fait, un mandat de six années est insuffisant pour faire aboutir certains projets.

Le Maire.

ECOPARC des GARRIGUES/DOMAINE de la CAPITELLE

Le projet ECOPARC a perdu deux de ses partenaires, PLASTICLEAN a décliné pour une meilleure et plus simple proposition sur l'Hérault, et LCEET qui a été déclaré en liquidation judiciaire. Nous travaillons avec d'autres potentiels partenaires.

Nous poursuivons le processus DPMEC pour l'ancienne porcherie, malgré la résistance de la DDTM30 où nous prévoyons d'aller jusqu'au bout du processus cad au TA de Nimes en accord avec le propriétaire CARNIVOR. A suivre...

Des finances communales toujours saines malgré l'importance des investissements en 2024 et la baisse des dotations de l'Etat en 2025

Le 3 avril dernier le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte financier unique 2024 et le budget 2025

Un bilan 2024 rassurant

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : L'année 2024 affiche un **résultat de fonctionnement élevé de + 57 634 €**. Cet excédent résulte de la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte inflationniste, et de la dynamique des recettes qui permet de financer nos investissements sans recours à l'emprunt depuis le début de notre mandature. La hausse des dépenses de personnel doit être relativisée car elle est due à l'occupation provisoire du poste de secrétaire par la personne titulaire, actuellement en inactivité, et par sa remplaçante. Ce surcôt est totalement compensé par notre assurance.

Investissement : les dépenses s'élèvent à 101 044 €. Elles sont constituées de la réfection et sécurisation de la rue du Coutach (31 208 €), l'acquisition d'un nouveau camion (48 480 €) et le remboursement du capital des emprunts (réhabilitation mairie et foncier déchetterie 6 757 €). Les recettes s'élèvent à 20 828 € et se soldent par un déficit de 80 216 € qui correspond à l'autofinancement de la commune.

Les **résultats cumulés et globaux** (fonctionnement + investissement) à la fin de 2024 s'élèvent à **+ 328 396 €**. Cette capacité d'autofinancement pourra être utilisée pour développer nos projets d'investissements.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le **bilan 2024 du budget assainissement** révèle une diminution sensible des recettes. Le résultat de la section de fonctionnement est en déficit structurel en raison du poids de l'amortissement. Les résultats cumulés globaux (fonctionnement + investissement) demeurent toutefois largement excédentaires de 70 279 €.

Un budget 2025 réaliste et ambitieux malgré la baisse des dotations de l'Etat

Fonctionnement : Le budget principal 2025 traduit toujours notre volonté de **contenir les dépenses courantes**, pour améliorer notre capacité à financer nos projets d'investissements. La **hausse conjoncturelle des dépenses de personnel** résulte de la rémunération provisoire, en doublon, sur huit mois, du poste de secrétaire (titulaire absente et sa suppléante). En revanche la **contribution pour le SIRP (écoles) est encore à la baisse** en raison de la **diminution du nombre d'enfants scolarisés** (32 élèves en 2020 contre 11 en 2025, conséquence de l'arrêt de l'urbanisation de la commune en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau.

Concernant les recettes, **les dotations récurrentes de l'Etat sont en diminution de 6%**. En revanche, les prévisions de **recettes propres sont en augmentation**, notamment en raison de la l'activité d'extraction croissante de la carrière

Investissement : **les prévisions de dépenses s'élèvent à 195 387 €** dont le remboursement du capital des emprunts en cours 7 015 €, travaux de voirie 47 400 €, toiture chapelle 6 500 €, aire de fitness 30 000 €, remplacement tracteur + épaveuse 30 000 €, ... Les montants prévus sont des montants maxima. Par exemple, pour l'acquisition du tracteur, l'achat devrait se faire en copropriété avec la commune de Brouzet.

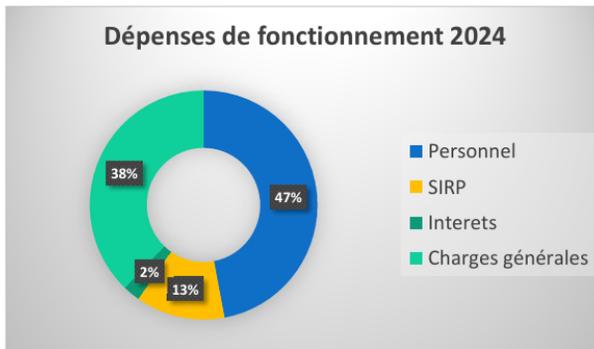
Concernant l'assainissement, dont le transfert à la communauté de communes est remis en cause en raison des dernières évolutions législatives, le budget 2025 est stable par rapport à celui de 2024.



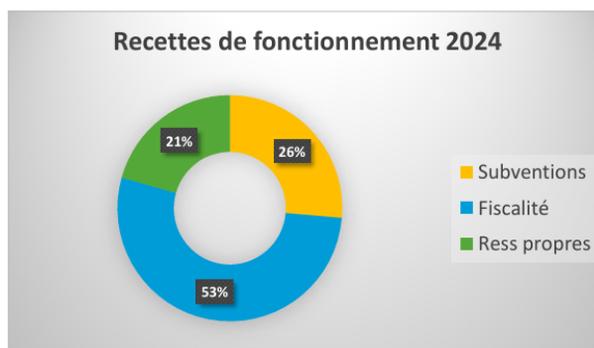
Indicateurs financiers budget principal LIUC 2024

Source : compte financier unique 2024

TOTAL	271 312 €
Personnel	127 701 €
SIRP	34 336 €
Interets	6 602 €
Charges générales	102 673 €

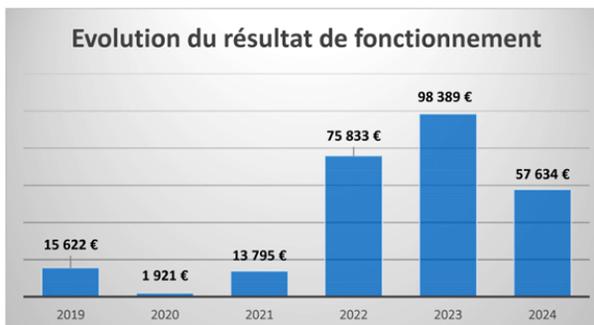


TOTAL	328 946 €
Subventions	86 760 €
Fiscalité	174 417 €
Ress propres	67 769 €

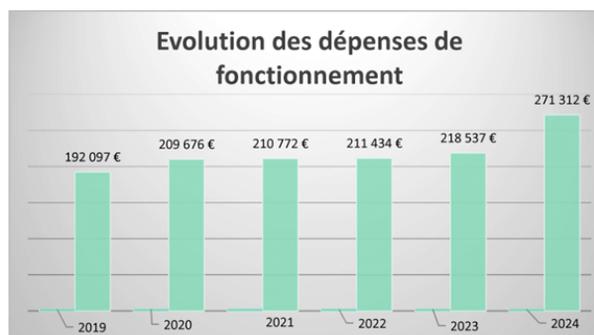


Dont 9 800 € imputation salaires budget assainissement

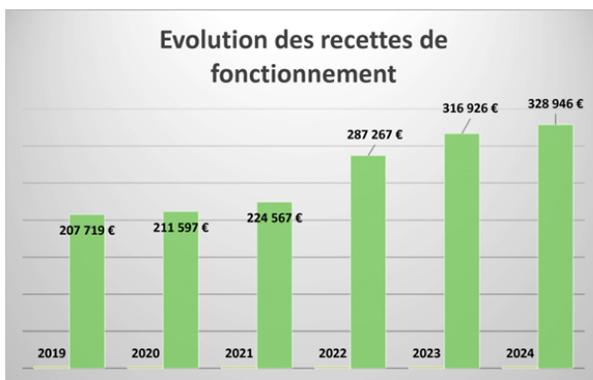
2019	15 622 €
2020	1 921 €
2021	13 795 €
2022	75 833 €
2023	98 389 €
2024	57 634 €



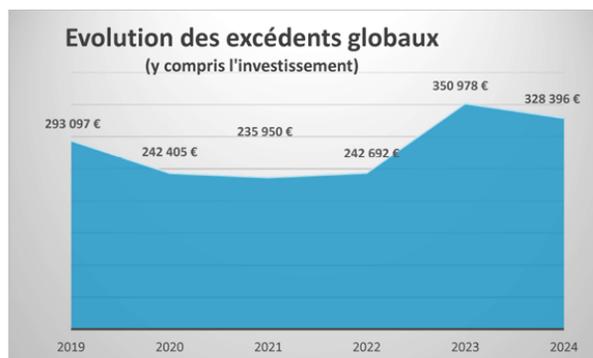
2019	192 097 €
2020	209 676 €
2021	210 772 €
2022	211 434 €
2023	218 537 €
2024	271 312 €



2019	207 719 €
2020	211 597 €
2021	224 567 €
2022	287 267 €
2023	316 926 €
2024	328 946 €



2019	293 097 €
2020	242 405 €
2021	235 950 €
2022	242 692 €
2023	350 978 €
2024	328 396 €



	Budget principal 2025	Reports résultats 2024	Total budget avec reports
Fonctionnement	Total dépenses fonctionnement	616 446 €	
	dont charges de personnel	152 400 €	
	dont charges générales	116 758 €	
	dont participation SIRP	31 300 €	
	dont intérêts emprunts	6 346 €	
	dont virement investissement	99 303 €	
	dont virement budget assainissement	216 685 €	
	Total recettes fonctionnement	288 050 €	328 396 €
	dont fiscalité	168 647 €	
	dont subventions et dotations	68 313 €	
	dont loyers, redevances...	51 090 €	
Investissement	Dépenses investissement	125 135 €	70 252 €
	dont acquisitions et travaux	118 120 €	
	dont remboursement capital emprunts	7 015 €	
	Recettes investissements	195 387 €	
	dont virement fonctionnement	99 303 €	
	dont financement déficit 2024	70 252 €	
	dont subventions, FCTVA, ...	25 832 €	





Association Liouc
Animation Culture

Programme 2025

18 mai : RANDO autour de Liouc

20 juin : Fête de la musique

11 Juillet : Cinéma

30 août: Vide grenier

16 novembre : Fête de la soupe

21 décembre : La Pastorale

Tel : 06 70 80 73 31

Mail : alac.liouc@gmail.com

Web : alac.liouc.free.fr

LIUC 9km 3€
RANDONNÉE DÉGUSTATIVE
LE 18 MAI 2025
À 9H00

ORGANISÉ PAR
L'ALAC
06 70 80 73 31

Départ du local technique de la Rouvière
Retrouvez les produits dégustés à l'arrivée !
Buvette et restauration sur place

Deux défibrillateurs cardiaques sur notre commune

Même s'il n'y a pas d'obligations réglementaires, depuis le 21 février dernier, deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) ont été installés par la Mairie. L'un, sur la façade de la mairie, l'autre, sur la façade de l'atelier municipal à la Rouvière. Le but est que tout le monde soit en mesure de prendre en charge un arrêt cardiaque et d'utiliser un défibrillateur de la manière la plus simple et efficace possible. Une douzaine de personnes (agents municipaux, élus et habitants) ont suivi une formation sur l'utilisation des DAE et les techniques de réanimation cardio-pulmonaire. Néanmoins, la signalétique sur chaque appareil (intérêt d'en prendre connaissance) permet à tout un chacun d'utiliser le défibrillateur à bon escient. Le contrat de maintenance permet de garantir le fonctionnement de ces appareils 7j/7 et 24h/24. Quelques chiffres : **12 min d'attente pour l'arrivée des secours, en moyenne. 10% de survie en moins pour chaque minute perdue, 70% de survie en cas de défibrillation précoce.**

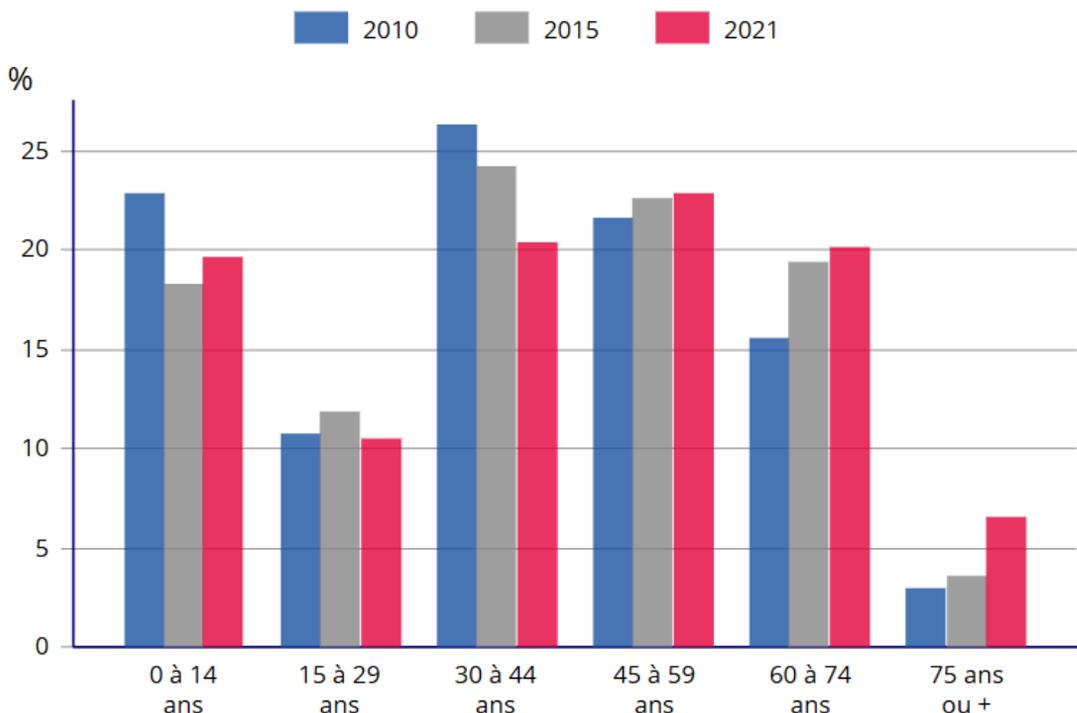


Comme chaque année, l'INSEE communique les chiffres relatifs à la population légale des communes.

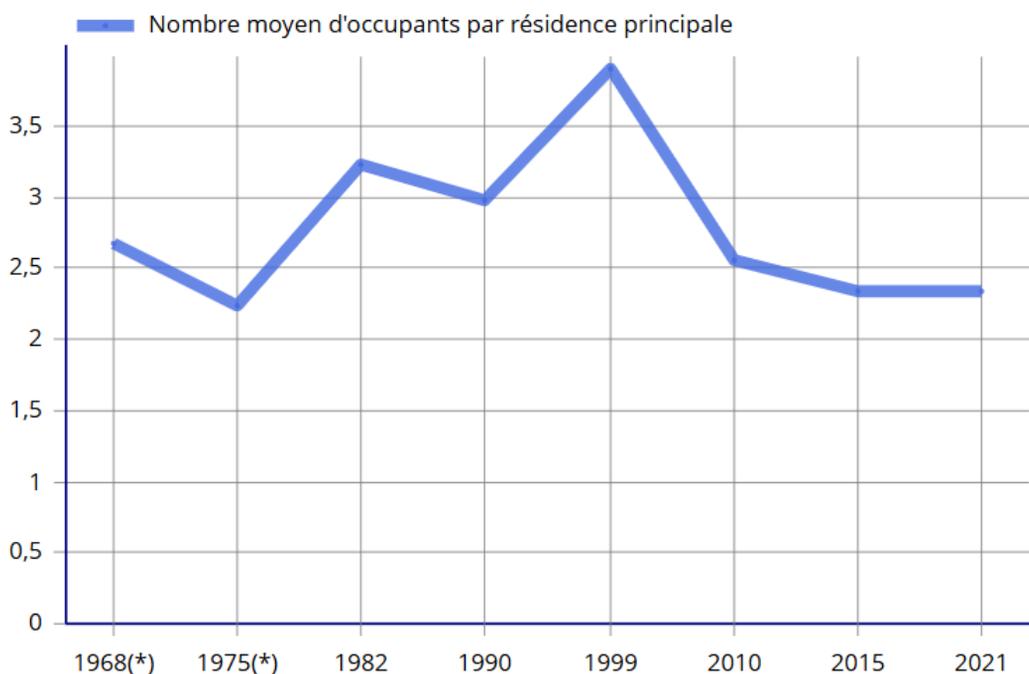
A Liouc, la population s'établit au 1er janvier 2025 à 337 habitants.

Elle était de 51 habitants en 1968, 95 habitants en 1990, 121 en 2000, 244 en 2010, 321 en 2020.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Évolution du réseau d'assainissement

Dans le but de limiter la destruction des pompes de relevage dues aux incivilités de certains usagers, la mise en place d'un dégrilleur en amont de la station de Rabastel a été réalisée.

Cet équipement a pour but de bloquer les principaux corps étrangers qui viennent habituellement détruire les pompes de relevage de notre station d'épuration. La mise en œuvre de ce nouvel équipement début avril nous a démontré rapidement son efficacité.

Toutefois nous vous rappelons que l'usage de ce réseau est limité exclusivement aux eaux usées et ne doit comporter en aucun cas d'objets tels que lingettes, protections, ainsi que tous les produits et objets en matières plastique ou latex.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Réseau Approvisionnement en Eau Potable (AEP)

La phase des travaux d'urgence (TU) s'est achevée le 01 avril 2025 à la réception des travaux par notre Maître d'Œuvre (INFRAMED). Le forage dédié au syndicat (SIAEP) est maintenant relié au bassin de Liouc via une conduite neuve sans risque de rupture et le tracé passe sur des zones communales/départementales.

La deuxième phase, reliant le réseau au nouveau forage au lieu-dit les Rabassières phase 2 (Corconne) est en attente d'un retour des services de l'état (DUP et Agence de l'Eau) prévu au moins de juin 2025 ! Elle alimentera les communes de Liouc, Corconne et Brouzet plus Quissac et Sauve. Coût estimé de l'opération : 13millions d'Euros. Le syndicat a contracté via une DSP (Délégation de Service Public) la société SAUR (le précédent contrat s'achevait fin décembre 2024) pour une douzaine d'années. L'engagement principal est le changement de tous les compteurs d'eau plus modernes et équipés pour la télémétrie.

Infos Pratiques

Adresse Mairie : 62 Montée de l'Aire

Téléphone : 04 66 77 30 44

Courriel : secretariat@mairiedeliouc.fr

Jours d'ouverture de la Mairie : les mardi après-midi de 14 h à 18 h 15, le jeudi matin de 9h à 12h30 et les vendredi matin de 9 h à 12 h 30